

AFFAIRE N° 1

VOTE du BUDGET PRIMITIF de la COMMUNE pour l'ex. 1954.

Le MAIRE. - Le Budget primitif de 1954 a été élaboré d'après les instructions de la circulaire préfectorale du 30 Octobre 1953. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de: 164.630.000 Rs.

Si on le compare à celui de 1953 on constate une diminution de dépense de 1.287.410 Rs puisque son montant était de : 165.917.410 Rs. En réalité cette diminution de dépenses n'est que fictive puisque nous n'avons inscrit à notre budget de 1954 qu'une somme provisionnelle de 10.000.000 de Rs pour le fonctionnement de l'Hôpital St-Jacques. Il nous avait été prescrit pour 1954 un budget annexe pour cet établissement hospitalier, mais la Commission a dû y surseoir faute d'indications précises du Service de l'A.M.G. pour la détermination du prix de journée. En réalité si nous tenons compte dans notre Budget de 1954, le montant total de la dépense inscrite pour les besoins de l'Hôpital St-Jacques en 1953 et qui s'est élevé à 22.000.000, nous aurions une augmentation de dépense réelle de 10.712.590 Rs.

129.247.651 Rs de dépenses ordinaires et extraordinaires ont été couvertes au moyen de recettes ordinaires et extraordinaires sans que nous ayons eu recours à aucune nouvelle taxe, Cependant pour équilibrer le budget que je vous présente le vote de centimes additionnels *de* dû être prévu.

Pour les dépenses ordinaires:

169 centimes à 40.810,10 6.896.900.-

Pour les dépenses extraordinaires:

698 centimes à 40.810,10 28.485.449.-

35.382.349.-

Tel est, Mesdames, Messieurs, l'exposé succinct du Budget Primitif pour l'exercice 1954 que j'ai l'honneur de soumettre à vos examen et délibération et que votre commission vous demande de vouloir bien l'adopter.

Le Maire donne ensuite lecture du Budget article par article tant en recettes qu'en dépenses.

Après l'examen des article (RECETTES) le Maire met aux voix:

- 1°) le vote de 169 centimes additionnels à 40.810, 10, pour les dépenses ordinaires;

Adopté à la majorité.

- 2°) le vote de 698 centimes additionnels à 40.810, 10 pour les dépenses extraordinaires.

Adopté à la majorité.

Le Maire propose ensuite l'examen des dépenses qui se justifient comme suit:

TITULAIRES:

CHAPITRE 1:

ART. 1. Trait. et Indés des Agents permanents des Bacs Administr.

1 Chef de Bureau 5e cl. Secrétaire de Mairie p.i.	396.276.-
1 Chef de bureau de 1ère cl.	542.850.-
1 Chef de Bureau de 2ème cl.	504.075.-
2 rédact. Ppoux à 344.322	688.644.-
5 Commis Ppoux H. cl. ap. 4 ans à 297.016	1.485.080.-
1 Commis Ppal H. cl. avant 3 ans	279.180.-
2 Commis Ppoux H. cl. à 256.772	533.544.-
1 Commis Ppal 1ère cl.	255.139.-
1 Commis Ppal 3ème cl.	231.874.-
1 Commis de Mairie 2ème cl.	190.773.-
5 empl. bureau 6ème cl. à 140.365.	701.825.-
3 -" 7ème cl. à 128.733.	386.199.-
1 Gard. bureau 1ère cl.	176.814.-
1 -" 5ème cl.	145.018.-
3 -" 6ème cl. à 136.488.	409.464.-
6 % Caisse de Retraite	207.984.-

Auxiliaires:

2 Dact. 4ème échelon à 169.125	338.250.-
1 Dact. 1ère échelon	136.950.-
2 femmes se service 5ème éch. à 157.575 ...	315.150.-

7.985.089.-

Indemnité de résidence	1.540.800.-
Suppl. familial	527.106.-
Indé suppléance à 1 Chef de Bureau	47.107.-
Allocat. à l'Avocat Conseil	120.000.-
Indé à 2 gard. de bur. pour utilisat. bicy- clette personnelle	3.000.-
Crédit provisionnel	326.898.-

Total égal 10.550.000.-

ART. 3. - Frais de gérance des Bureaux de P.T.T. : 72.000 Rs
(Montagne - Bois de Nèfles - Bretagne - Montgaillard, -
chaque gérant perçoit une indé mensuelle de: 1.500 Rs).

CHAPITRE 2:

ART. 5. - Eclairage des Bâtiments communaux & installations div.

.....	1.200.000.-
	=====
Grand & Petit Marchés - Hôtel de Ville 2ème Groupe - Abattoir - For- ce et Lumière	
Hôtel de Ville - Régie des Eaux - Ecole Joinville - Ecole de la Ri- vière: Lumière	

ART. 6. - Abonnement à div. pub. ad. 20.000.-

		=====
1 abonnement à la Revue Agricole	500.-	
2 -" "Le Peuple" à 1.200.-	2.400.-	
2 -" "La Démocratie" à 900.-	1.800.-	
2 -" "La Vie Communale" à 400 fr ..	800.-	
4 -" "Le Progrès" à 1.200 fr	4.800.-	
1 -" "Le Cri du Peuple"	600.-	
1 -" "La Gazette des Communes" ...	250.-	
6 -" "Recueil Actes Adm.	6.678.-	
Créd. provisionnel	2.172.-	
	20.000.-	
		=====

ART. 7. - Abonnement au téléphone: 350.000.-

		=====
0.01 - Bâtiment communal Ste-Clotilde/	3.000.-	
0.06 - Mairie Ste-Clotilde	2.400.-	
0.11 - Poste Communal chez Melle Orange	3.450.-	
		=====
		8.850.-

Report	8.850.-
0.15 - Garde Champêtre Domenjod	3.540.-
0.18 - Poste des Pompiers	3.600.-
0.19 - Dispensaire municipal Ste-Clotilde	3.000.-
0.22 - Poste Communal chez M. Dijoux Arnould ..	3.000.-
0.28 - Mairie St-François	3.000.-
0.68 - Maire (domicile)	3.600.-
0.69 - Mairie Montagne	3.000.-
1.11 - Poste Communal chez M. Hoarau Givran ...	3.450.-
3.82 - Abattoir Municipal	3.600.-
3.83 - Mairie (Ancien Poste de Police)	3.600.-
3.84 - Mairie lère ligne	26.100.-
3.87 - Perception Municipale	3.600.-
5.49 - Ecole du Butor	3.600.-
5.50 - Hôpital St-Jacques	3.720.-
5.55 - Petit Marché	3.600.-
5.88 - Ecole Centrale	3.600.-
6.45 - Ecole Joinville	3.600.-
6.69 - Bassin de décantation	3.600.-
7.34 - Poste Communal chez Melle Grondin Germaine	4.050.-
9.02 - Grand Marché	3.600.-
	<u>101.310.-</u>
Provision pour communications (moyenne mensuelle 21.000 Fcs)	248.690.-
	<u>350.000.-</u>

ART. 9. - Location Bureaux P.T.T. 60.000.-

Location Bureau Poste Ste-Clotilde:	36.000.-	(Dél.C.M. du 20-2-51)
- " - Brûlé	24.000.-	(Dél.C.M. du 6-9-50 app. le 13 Oct.1950)
	<u>60.000.-</u>	

CHAPITRE IV:

ART. 1. - Trait. & Indtés des Gardes Champêtres: 1.261.000.-

TITULAIRES:

1 Garde Champêtre de lère cl.	218.691.-
1 " " 7ème cl.	148.896.-
6 % pour Caisse de Retraite	25.740.-

AUXILIAIRES:

2 Gardes Champêtres stagiaires à:	
148.896.-	297.792.-
Crédit ^{prov.} pour 2 Gardes Champêtres sta-	
giaires à 148.896.-	297.792.-
Indté de résidence	179.155.-
Supplément familial	92.262.-
Arrondissement	672.-

1.261.000.-

CHAPITRE VI :

ART. 1 : Trait. et Indemnités des Sapeurs-Pompiers: 3.790.000.-
 =====

TITULAIRES:

8 Sapeurs-Pompiers 2ème C ^e 7ème cl. à 111.572 Rs	893.376.-
1 Caporal 7ème cl.	151.222.-
5 % pour Caisse de Retraite	40.410.-

AUXILIAIRES:

1 Sapeur-Pompier 1ère C ^e 7ème échelon	124.575.-
2 " 1ère C ^e 7ème échelon à 120.450.-	240.900.-
1 " 1ère C ^e 7ème échelon.	122.512.-
4 " 2ème C ^e 5ème échelon à 101.950.-	415.800.-
Pompiers	
Crédit provisionnel pour 5 Sapeurs/auxi- liaires	539.962.-
Indté de résidence	818.445.-
Suppl. familial	399.030.-
Crédit provisionnel	43.768.-
<u>3.790.000.-</u>	

CHAPITRE VII:

ART. 1 : Trait. et indtés des Fossoyeurs & Gardiens de
Cimetières 1.448.000.-
 =====

TITULAIRES:

2 Gardiens de 1ère cl. à 176.814.- ...	353.628.-
5 % pour Caisse de Retraite	13.680.-

AUXILIAIRES:

1 Gardien Cimetière 8ème échelon	181.150.-
1 " 7ème échelon	173.250.-
1 " 1ère échelon	123.750.-
2 Fossoyeurs à 158.400Rs	316.800.-
Indté de résidence	210.000.-
Service de fossoyage	75.000.-
Arrondissement	742.-
<u>1.448.000.-</u>	

AUXILIAIRES:

8 manoeuvres ap. 3 ans à 123.750.-	990.000.-
9 -" av. 3 ans à 94.875.-	853.875.-
Crédit provisionnel	30.717.-
	<u>2.400.000.-</u>
	=====

CHAPITRE XIV:

<u>ART. 1. - Entret. Chemins Vicinaux</u>	<u>2.000.000.-</u>
(achat madam, sable, gravier, moellon etc..)	

CHAPITRE XIV bis:

<u>ART. 1. - See des Eaux: Personnel:</u>	<u>2.642.000.-</u>
	=====

TITULAIRES:

1 Egotier 6ème cl.	176.814.-
2 -" 7ème cl. à 162.855.- ..	325.710.-
6 % pour Caisse de Retraite ..	19.440.-
Indté de résidence	126.000.-
Suppl. familial	56.298.-

AUXILIAIRES:

1 Chef égoutier	188.100.-
5 égoutiers à 158.400 lrs	792.000.-
2 -" à 123.750.-	247.500.-
4 manoeuvres ap.3 ans à 123.750.-	495.000.-
1 éboueur	123.750.-
2 gard. canal. à 14.400.-	28.800.-
1 -"	36.000.-
Crédit provisionnel	26.588.-
	<u>2.642.000.-</u>
	=====

CHAPITRE XIV ter:

<u>ART. 1. - See des Eaux - Matériel.....</u>	<u>600.000.-</u>
(Achat tuyaux, fonte, fer étiré, plomb, boulons, fer, soudure etc...)	

CHAPITRE XV:

ART. 1. - Sal. et Indtés pour pers. abattoir et Marché; 1.327.000.-
=====

TITULAIRES:

2 Commis Ppaux cl. except. ap. 3 ans à 297.264.-	594.528.-
1 manoeuvre ap. 3 ans	124.855.-
6 % pour Caisse de Retraite	27.822.-
Indté de résidence	139.200.-
Suppl. familial	221.253.-

AUXILIAIRES:

1 manoeuvre ap. 3 ans	123.750.-
1 -" av. 3 ans	94.875.-
Arrondissement	717.-

1.327.000.-
=====

CHAPITRE XV

ART. 2. - Personnel d'inspect. des Abat. & Marchés: 310.000.-
=====

1 Surveillant Sanitaire 7ème cl. ...	231.874.-
6% pour Caisse de Retraite .	8.970.-
Indté de résidence	42.000.-
Suppl. familial	16.464.-
Crédit provisionnel	10.692.-
	----- 310.000.- =====

CHAPITRE XVIII:

ART. 1. - Des des Bâtiments communaux..... 4.277.000.-
=====

TITULAIRES:

1 Contremaître 1ère cl.	389.301.-
1 Surveillant 1ère cl.	358.281.-
2 Ouv. prof. 6ème cl. à 196.977.- ..	393.954.-
1 ouv. -" 7ème cl.	176.814.-
6% pour Caisse de Retraite ..	51.000.-
Indté de résidence	227.244.-
Suppl. familial	231.556.-

AUXILIAIRES:

7 Ouv. prof. à 188.100.-	1.316.700.-
1 Surveillant	148.500.-
5 Ouv. prof. à 148.500.-	742.500.-
1 contremaître électricité	180.000.-
Indté de suppl. à 1 contremaître ...	42.972.-
Crédit provisionnel	18.178.-
	<u>4.277.000.-</u>
	=====

CHAPITRE XIX:

ART. 2. - Impôts et contributions 60.000.-
=====

Grand Marché	22.500.-
Abattoir	9.380.-
Petit Marché	22.500.-
Crédit provisionnel	5.620.-
	<u>60.000.-</u>
	=====

CHAPITRE XX:

ART. 2. - Indté de logement aux instituteurs ... 4.500.000.-
=====

21 Directrices & Adjts C.C. à 54.000.- ..	1.134.000.-
66 Adjts à 45.000.-	2.970.000.-
1 -" à 42.000.-	42.000.-
2 -" à 36.000.-	72.000.-
1 Direct. à 24.000.-	24.000.-
12 Adjts à 20.000.-	240.000.-
Crédit provisionnel	18.000.-
	<u>4.500.000.-</u>
	=====

CHAPITRE XXI :

ART. 2. - Locat. écoles primaires publiques...

531.600.-

Ecole de la Rivière:	180.000.-	(Dél.C.M. du 28-11-52)	app. le 27-2-53
-"- Domenjod	30.000.-	(Dél.C.M. du 7-6-52)	avis fav. commis. Dép. de Contrôle le 17-9-52
-"- -".....	30.000.-	(Dél.C.M. 21-4-1950)	app. le 31-5-50
Bretagne.....	3.600.-	-"-	14-5-1947)
Butor	168.000.-	-"-	11-9-1952
Montagne	60.000.-	-"-	10-9-49 app. le 21-4-50
Brûlé	60.000.-	-"-	6-9-50 app. le 13-10-50

CHAPITRE XXV:

ART. 3. - Dispens. Mst, Trait. et Indtés

Ste-Clotilde)	à chaque centre:	
Montagne ...)		
Délivrance :)		1 infirmière visiteur/se (Religieuse) à 7.790 F par m.
Brûlé		1 infirmière adjte à 7.160 F
St-François.)		
Domenjod ...)		

Contrat du 6 Mars 1952 adopté par le C.M. le 6 Mars 1952, approuvé le 26 Mars 1952.

1 Médecin visiteur: 240.000 F par an (Dél. C.M. du 11-9-52, app. le 22 Déc. 1952)

CHAPITRE XXVI :

ART. 1. - Cantines scolaires - achat denrées alimentaires 2.400.000.-
=====

2.356 enfants inscrits à la cantine pen-
dant 188 j. à raison de 11 ms 90
par jour (riz, grains, saindoux, sel,
légumes, épices) 5.270.843.-
Viande 1.154.440.-
Morue 316.646.-
Pomme de terre 180.000.-

6.921.929.-

Crédit prov. : 4.400.000.-
=====

CHAPITRE XXVII :

Subv. au Bureau de Bienfaisance 2.400.000.-
=====

Total dépenses présumées 2.716.324.-
Recettes du B. Bienf. sur
spectacles, dons, etc 316.324.-

2.400.000.- (Subv. communale)
=====

CHAPITRE XXVIII :

ART. 1. - Acquisition Plaques des rues 1.050.000.-
=====

En raison de l'intensité de la circulation
dans la Ville et en vue d'éviter les acci-
dents, la Commission du Budget a décidé de
soumettre au Conseil Municipal un projet de
signalisation par panneaux à être fournis
par la Maison PICARD de Paris, représentée
dans le Département de la Réunion par la
Société FOULET & CARRERE, établissements

438 plaques de 0,45 x 0,25
64 " " de 0,50 x 0,30
164 panneaux de signalisation
164 supports
représentant un prix global approximatif
de 1.050.000.-
=====

ART. 2. - Réfection Rues de la Ville

15.000.000.-
=====

Désignation des rues de la Ville:

Rue Dauphine (de la rue de Caen à la rue du Butor)	2.899.700.-
Rue du Butor	623.300.-
Rue Magallon	249.320.-
Rue St-Jacques (de la Place de l'Eglise à la Rue Amédée Bédier)	317.070.-
Rue Amédée Bédier	834.680.-
Rue Juliette Dodu (de la rue de l'Embarcadere à la rue d'Artifice) ..	208.670.-
Rue du Four à Chaux	314.902.-
Rue du Mat de Pavillon	181.570.-
Rue Malartie	786.442.-
Rue Bertin (de la rue Malartie à la Rue Ruisseau des Noirs)	265.580.-
Boulevard Lacaussade (de la rue Rd Garros à la rue Dauphine)	444.440.-
Rue Fénélon	1.609.740.-
Rue Voltaire	807.850.-
Rue de Caen	1.013.540.-
Rue Mazagran	1.558.250.-
Rue de la Petite Ile	453.220.-
Rue de la Caserne	799.280.-
Rue Militaire	1.010.280.-
Rue Délivrance	177.776.-

Total Rs C.F.A. ... 14.597.848.-
=====

Après discussion sur la réfection d'urgence de certaines rues de la Ville, le Maire met aux voix le vote du Budget Primitif pour l'exercice 1954, s'élevant en recettes et en dépenses à la somme de CENT SOIXANTE QUATRE MILLIONS SIX CENT TRENTE MILLE FRANCS CFA (164.630.000 Rs CFA).

Adopté à la majorité.